



Conditions de participation au WeightWatchers Winter Challenge 2023

Concours :

Challenge d'hiver 2023

Organisateur :

WW (Switzerland) SA

Entrée:

La participation est ouverte aux résidents suisses âgés de 18 ans et plus, qui sont des membres actifs du WW (Standard ou Premium). Pour information : les membres expirés (c'est-à-dire les personnes qui étaient auparavant membres de WW mais qui ne le sont plus) et les collaborateurs & coaches de WW ne sont pas autorisés à participer à cette action.

Période :

La période démarre à 00:01 le lundi 16 janvier 2023 et se termine à 23:59 le dimanche 12 février 2023.

Comment puis-je participer ?

Pour participer, les participants doivent suivre les étapes suivantes :

- Suivre @wwsuisse sur Connect dans l'application WW.
- Poster la carte de jeu remplie ou partager des photos de soi en train d'accomplir les tâches dans Connect en utilisant le hashtag #ChallengeHiver2023.

Poster des contributions

Chaque semaine, le défi se déroule du lundi au dimanche. Pour participer au tirage au sort et au jeu de la semaine, les participants doivent envoyer la carte de jeu remplie avant dimanche 23h59 et/ou poster une photo du défi en utilisant le hashtag #ChallengeHiver2023.

Prix

Chaque semaine pendant la période de l'action, 3 bons Brack d'une valeur de CHF 50,- seront tirés au sort. A la fin du challenge, nous tirerons au sort un robot de cuisine Moulinex Cookeo+ Blanc parmi toutes les contributions au challenge.

Nombre total de prix

Le Challenge d'hiver 2023 propose un total de treize (13) prix à gagner.

Détermination des gagnants

Les gagnants seront tirés au hasard. Cela signifie qu'une liste de tous les noms d'utilisateur sera tirée de l'outil d'administration, puis copiée dans un outil de tirage au sort qui déterminera les gagnants de manière aléatoire.

Notification des gagnants

Dans les trois (3) jours suivant la détermination des gagnants, chaque gagnant sera averti par e-mail.

Publication des gagnants

Dans les trois (3) jours suivant la désignation des gagnants, les noms d'utilisateur des gagnants seront publiés sur Connect.

Clause de non-responsabilité

Comme condition de participation à cette promotion, chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'adapter, de publier et de présenter sa contribution (y compris le contenu) à toutes fins, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins futures de publicité, de marketing ou de promotion, dans tous les médias, sans compensation, limitation d'utilisation, attribution ou responsabilité.

PARTIE A - INTRODUCTION

- 1) Les informations relatives à la participation et au prix font partie intégrante des présentes conditions de participation.
- 2) La participation à cette action implique l'acceptation de ces termes et conditions.
- 3) L'organisateur ("promoteur") est WW (Switzerland SA).
- 4) Pour être valables, les participations doivent être conformes aux présentes conditions.
- 5) En cas d'incohérence entre l'annexe et les parties A à I des présentes conditions de participation, l'annexe prévaut.

PARTIE B - QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS ?

- 6) Seules les personnes résidant en Suisse, âgées d'au moins 18 ans et qui sont membres actifs de WW (Standard ou Premium) peuvent participer. Les anciens membres (c'est-à-dire

les personnes qui ont été membres du WW mais qui ne sont plus membres du WW) ne sont pas autorisés à participer à cette action.

7) Les employés & coachs (et leur famille immédiate) de l'organisateur et des agences associées à cette promotion sont exclus de la participation. La famille immédiate comprend : Conjoint, ex-conjoint, conjoint de fait, enfant ou bel-enfant (naturel ou adopté), parent, beau-parent, grand-parent, beau-grand-parent, oncle, tante, nièce, neveu, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur ou cousin germain.

PARTIE C - PÉRIODE DE L'ACTION

8) La promotion débute le lundi 16 janvier 2023 et se termine à 23h59 le dimanche 12 février 2023 ("Période de promotion").

PARTIE D - COMMENT PARTICIPER

(a) Les particuliers doivent être éligibles et membres de WW (membres standard, premium ou coaching personnel) pendant la Période de promotion.

(b) Pour participer, chaque participant doit suivre la section "Comment participer" du calendrier.

(c) Pour participer, les participants doivent suivre les étapes suivantes :

(d) Suivre WW Suisse sur Connect dans l'application WW.

(e) Remplir les trois (3) tâches de la carte de jeu hebdomadaire et/ou prendre une photo comme indiqué sur la carte de jeu.

(f) Poster la carte de jeu remplie OU partager des photos lors de l'accomplissement des tâches sur Connect en utilisant le hashtag # #ChallengeHiver2023.

(g) Chaque semaine, le défi se déroule du lundi au dimanche. Soumettez la carte de jeu dûment remplie ou la photo chaque semaine avant 23h59 le dimanche pour participer au jeu de la semaine.

9) L'Organisateur se réserve le droit de vérifier à tout moment la validité des bulletins de participation et des participants (y compris l'identité, l'âge et le lieu de résidence d'un participant) et se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne dont l'Organisateur a des raisons de penser qu'elle a enfreint le présent règlement, qu'elle a manipulé le processus de participation ou qu'elle a eu un comportement illégal ou tout autre comportement inapproprié susceptible de compromettre le déroulement équitable et correct de l'Action. Les erreurs et les manquements peuvent être acceptés à la discrétion de l'Organisateur. Le fait que l'Organisateur ne fasse pas valoir l'un de ses droits, à quelque moment que ce soit, ne constitue pas une renonciation à ces droits. L'organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts ou toute autre compensation à un tel contrevenant.

10) En cas de litige concernant l'identité d'un participant, l'Organisateur se réserve le droit de déterminer l'identité du participant à sa seule discrétion.

11) Les participants acceptent d'assumer l'entière responsabilité de tout matériel qu'ils soumettent dans le cadre de la promotion, y compris, mais sans s'y limiter, les commentaires, enregistrements et images ("contenu"). L'Organisateur n'est en aucun cas responsable de ce contenu, dans la mesure où la loi le permet. L'Organisateur peut supprimer ou refuser de publier tout Contenu sans préavis et sans avoir à se justifier. Les participants garantissent et acceptent que :

(e) Les participants ne soumettront pas de contenu illégal ou frauduleux, ou que le Promoteur considère comme portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, à la vie privée, à la publicité ou à tout autre droit, diffamatoire, obscène, dégradant, pornographique, sexuellement inapproprié, violent, abusif, harcelant, menaçant, choquant en termes de race, de religion, d'origine ou de sexe, inadapté aux enfants de moins de 15 ans ou autrement inapproprié à la publication ;

(f) le contenu ne doit pas contenir de virus ou nuire à une personne ou à une entité ;

(g) l'utilisateur obtient le consentement préalable de toute personne ou du ou des propriétaires de biens apparaissant dans son contenu ;

(h) le contenu est l'œuvre littéraire originale du participant, qui ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers ;

(i) ils respectent toutes les lois et réglementations applicables, notamment celles régissant les droits d'auteur, le contenu, la diffamation, la vie privée, la publicité et l'accès ou l'utilisation des ordinateurs ou des systèmes de communication d'autrui.

Sans préjudice de toute autre disposition contenue dans les présentes, le participant accepte d'indemniser l'organisateur pour toute violation des dispositions susmentionnées.

PARTIE E - PRIX

12) Chaque prix n'est pas transférable, échangeable ou remboursable en espèces.

13) Si un prix n'est pas disponible pour des raisons indépendantes de la volonté du Promoteur, le Promoteur se réserve le droit de remplacer le prix par un prix d'une valeur monétaire égale ou supérieure. Ce droit est soumis aux lois, règlements ou instructions en vigueur d'un organisme de réglementation.

14) Une fois qu'un prix a quitté les locaux de l'Organisateur, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol du prix.

15) L'utilisation du prix par le gagnant se fait exclusivement à ses propres risques. Avant la remise d'un prix, il peut être demandé au gagnant de signer un accord dégageant l'Organisateur de toute responsabilité découlant de l'acceptation et de l'utilisation du prix et de la participation du gagnant au concours, et d'indemniser l'Organisateur.

16) Les 3 gagnants par semaine et le grand gagnant seront tirés au sort de manière aléatoire.

17) Cela signifie qu'une liste de tous les noms d'utilisateurs sera tirée de l'outil d'administration, puis copiée dans un outil pour le tirage au sort.

PARTIE F - NOTIFICATION ET REVENDICATION DU OU DES PRIX

18) Le(s) gagnant(s) sera(ont) informé(s) par e-mail dans les trois (3) jours suivant sa(leur) détermination.

19) L'Organisateur fournira à chaque gagnant des instructions sur la manière de réclamer son prix. Il est de la responsabilité de chaque gagnant de suivre les instructions de l'Organisateur.

20) L'Organisateur se réserve le droit de demander à chaque gagnant de prouver son identité.

21) Les noms des gagnants seront publiés sur Connect.

22. Chaque gagnant accepte de participer et de coopérer à toutes les activités promotionnelles liées au concours, y compris, mais sans s'y limiter, les interviews, les photographies, les films et les enregistrements.

23) Il est de la responsabilité de chaque participant d'informer l'Organisateur de tout changement de ses coordonnées.

24) Si, pour quelque raison que ce soit, un gagnant ne prend pas possession du prix (ou d'une partie du prix) à la date fixée par l'Organisateur, le prix (ou la partie du prix concernée) sera perdu.

PARTIE H - PAS DE RESPONSABILITÉ

25) Comme condition de participation à cette promotion, chaque participant accorde à l'Organisateur, à ses sociétés affiliées et à ses sous-licenciés une licence et un droit non exclusifs, libres de droits, perpétuels, mondiaux, irrévocables et pouvant faire l'objet d'une sous-licence d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'adapter, de publier et d'afficher sa contribution (y compris le contenu) à toutes fins, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins futures de publicité, de marketing ou de promotion, dans tous les médias, sans compensation, limitation d'utilisation, attribution ou responsabilité.

26) Les participants acceptent que l'Organisateur utilise leur nom, leur image, leur image et/ou leur voix en cas de gain (y compris les photos, les films et/ou les enregistrements de ceux-ci) dans tous les médias, sans limitation de durée et sans rémunération, afin de promouvoir cette promotion (y compris tous les résultats) et de promouvoir les produits fabriqués, distribués et/ou fournis par l'Organisateur.

27) Si cette promotion est perturbée de quelque manière que ce soit ou ne peut pas se dérouler comme prévu pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, y compris, mais sans s'y limiter, des difficultés techniques, une intervention non autorisée ou une fraude, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion et dans toute la mesure permise par la loi, (a) de disqualifier tout participant ou (b) de modifier, suspendre, terminer ou annuler la promotion.

28) À l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue par la loi, y compris les garanties non exclusives, l'Organisateur (y compris ses dirigeants, employés et agents respectifs) exclut toute responsabilité (y compris la négligence) pour tout dommage corporel ou perte ou dommage (y compris la perte de chance), qu'il s'agisse de dommages directs, indirects, spéciaux ou consécutifs découlant de quelque manière que ce soit de l'Action.

29. À l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue par la loi, y compris les garanties non exclusives, l'Organisateur (y compris ses dirigeants, employés et agents) n'est pas responsable et exclut toute responsabilité (y compris la négligence) pour tout dommage corporel ou perte ou dommage (y compris la perte de chance), qu'il soit direct, indirect, spécial ou consécutif, résultant de quelque manière que ce soit (a) de difficultés techniques ou de dysfonctionnements de l'équipement (qu'il soit ou non sous le contrôle de l'Organisateur) ; (b) du vol, de l'accès non autorisé ou de l'intervention d'un tiers ; (c) d'une participation ou d'une réclamation de prix tardive, perdue, altérée, endommagée ou mal acheminée (qu'elle ait été reçue ou non par l'Organisateur après sa réception) pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur ; (d) d'écarts entre la valeur du prix et les valeurs mentionnées dans les présentes conditions de participation ; (e) de dettes fiscales d'un gagnant ou d'un participant ; ou (f) de la réception/utilisation et/ou participation à un prix.

30) Comme condition d'acceptation d'un prix, le gagnant du prix doit signer tous les documents légaux que l'Organisateur et/ou les fournisseurs du prix peuvent exiger à leur discrétion, y compris, mais sans s'y limiter, une décharge légale et un formulaire d'indemnisation.

31) L'Organisateur recueille des données à caractère personnel ("IP") afin de mener à bien la Promotion et peut, à cette fin, divulguer ces IP à des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, des agents, des entrepreneurs, des prestataires de services et des fournisseurs de prix. La condition préalable à la participation est la fourniture de ces IP. L'Organisateur utilisera et traitera également les IP conformément à sa politique de confidentialité. Outre les utilisations décrites dans la politique de confidentialité de l'Organisateur, l'Organisateur peut utiliser les IP pour une durée indéterminée à des fins de promotion, de marketing, de relations publiques, de recherche et de profilage, y compris pour l'envoi de messages électroniques ou pour contacter les participants par téléphone. La politique de confidentialité contient également des informations sur la manière dont les participants peuvent se désabonner, consulter, mettre à jour ou corriger leurs IP, sur la manière dont les participants peuvent se plaindre d'une violation des principes australiens de confidentialité ou de toute autre loi applicable, et sur la manière dont ces plaintes seront traitées. Toutes les participations deviennent la propriété de l'Organisateur

PARTIE 1 - CESSATION DU CONCOURS

32) L'Organisateur se réserve le droit de modifier les conditions du Concours ou d'annuler le Concours à tout moment, sans engager sa responsabilité envers les participants ou toute autre personne, sous réserve des lois applicables.